

Actualisation des pays de la liste B



Ministère des Affaires Étrangères,
de la Coopération Africaine
et des Marocains Résidents à l'Étranger



À compter du mardi 13 juillet 2021 à 23H59

Afghanistan	Cameroun	Guatemala	Lettonie	Nicaragua	Russie	Togo
Algérie	Cap Vert	Haïti	Liberia	Niger	Seychelles	Tunisie
Angola	Chili	Honduras	Lituanie	Oman	Sierra Leone	Ukraine
Arabie saoudite	Colombie	Inde	Madagascar	Ouganda	Somalie	Uruguay
Argentine	Congo	Indonésie	Malaisie	Pakistan	Soudan	Venezuela
Bahreïn	Congo (RDC)	Iran	Malawi	Panama	Afrique du Sud	Vietnam
Bangladesh	Cuba	Irak	Maldives	Paraguay	Sri Lanka	Yémen
Bénin	Égypte	Jamaïque	Mali	Pérou	Sud Soudan	Zambie
Bolivie	Emirats Arabes Unis	Kazakhstan	Iles Maurice	Portugal	Syrie	Zimbabwe
Botswana	Espagne	Kenya	Mexique	Qatar	Tanzanie	
Brésil	Eswatini	Koweït	Namibie	République Centrafricaine	Tchad	
Cambodge	France	Lesotho	Népal	Corée du Nord	Thaïlande	



Conditions d'accès au territoire national pour les voyageurs issus de ces pays:

• Pour les personnes complètement vaccinées:

Un certificat attestant que la personne est complètement vaccinée par un des vaccins acceptés au Maroc ET un test PCR négatif datant de moins de 48 heures (délai entre prélèvement et embarquement).

• Pour les personnes non ou incomplètement vaccinées:

Un test PCR négatif datant de moins de 48 heures (délai entre prélèvement et embarquement) ET une quarantaine contrôlée de 10 jours, à la charge de l'intéressé dans des structures préalablement désignées par les autorités locales avec un test PCR de contrôle au 9^{ème} jour.

Les citoyens marocains/originaires du Maroc en provenance des pays de la liste "B" ainsi que leurs familles (conjoint, ascendants, descendants), sont appelés à s'isoler à domicile une fois au Maroc pendant 5 jours, avec un test de dépistage au 5^{ème} jour.